

Activité 2 - Accompagnement de la vie juridique des couples : les unions	
Compétences	<p>Identifier les conditions de formation de chacune des unions</p> <p>Contribuer au projet de rédaction du contrat de mariage ou de la convention notariée de PACS</p> <p>Apprécier les effets patrimoniaux de chacune des unions.</p>
Tâches	Délimitation des savoirs
A2.2 T1- Identification du cadre juridique approprié d'union	L'étude des unions porte sur le concubinage, le PACS et le mariage. L'enseignant propose diverses situations permettant d'identifier le cadre ou l'absence de cadre juridique de chacune d'entre elles. L'étudiant doit être en mesure, après avoir analysé les caractéristiques et fonctionnement des types d'unions, d'exposer, en argumentant, les limites juridiques de ces unions (patrimoniales et personnelles) et de justifier du choix de l'une d'entre elles.
A2.2 T2- Détermination des conséquences patrimoniales de l'union	L'étude des conséquences patrimoniales (civiles et fiscales) de l'union doit porter tant sur celles du PACS (existence ou absence de convention portant option pour le régime d'indivision spéciale) que sur celles du mariage (existence ou absence de contrat de mariage). Les conséquences d'une modification de l'union doivent aussi être appréhendées.
A2.2T3- Réalisation des actes notariés spécifiques, notamment contrats de PACS et de mariage	<p>L'étudiant doit être en mesure de constituer le dossier adapté à la situation personnelle et patrimoniale des parties. Il rédige l'acte en vérifiant l'adaptation des clauses à la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contrat de PACS avec ou sans convention portant option pour le régime d'indivision spéciale (et ses éventuelles modifications) ; ⇒ Contrat de mariage (ou changement de régime matrimonial) quelque que soit le régime conventionnel choisi. <p>Dans ce cadre l'enseignant veille à la progressivité des apprentissages. Il débute par l'étude de contrats de mariage simples (ex : séparation de biens pure et simple) et complexifie les situations étudiées au fur et à mesure en demandant à l'étudiant de rédiger des conventions matrimoniales répondant aux souhaits de conjoints ou futurs conjoints. Pour atteindre cet objectif l'étudiant s'entraîne à choisir les clauses adaptées aux besoins des clients dans un clausier constitué préalablement. Il doit être en mesure de justifier juridiquement ses choix.</p>